

## Retrait de permis en suisse

Par Sayen, le 09/09/2014 à 21:00

bonjour,

je suis Français et avec un permis Français, je suis sous le coup d'une interdiction de conduire sur le territoire suisse pour 3 mois mais dans le courrier administratif il y a une erreur de date celui ci indique de 24 janvier 2015 au 24 avril 2014. je voulais savoir si cet interdiction et valable malgres cette erreur dans les dates. merci de votre aide

Par amajuris, le 09/09/2014 à 23:21

Bsr,

En principe une erreur matérielle ne rend pas nul un acte.

Vous pouvez informer le service émetteur de cette erreur de plume.

Cdt

Par moisse, le 10/09/2014 à 18:09

Bonsoir.

Attention à bien vérifier où se situe l'erreur de plume.

Soit c'est janvier 2014, auquel cas la suspension est échue, soit c'est avril 2015 et alors vous aurez devant vous l'année prochaine un trimestre sans pouvoir circuler.